

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 2 JUILLET 2015

Compte-rendu

SCHEMA DE MUTUALISATION ET ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Riorges, **jeudi 2 juillet 2015**, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, adjoints ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Odette GRELIN, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Andrée RICCETTI, Nicolas FAYETTE, Rémy MUCYO, Guillaume LARGERON, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, André CHAUVET, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Christian SEON, Nicole AZY, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses :

Guy CONSTANT, *conseiller municipal*.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Christian SEON	Jacky BARRAUD
Nicole AZY	Odette GRELIN
Blandine LATHUILIERE	Martine SCHMÜCK
Valérie MACHON	Nathalie TISSIER
Elodie PINSARD-BARROCAL	Véronique MOUILLER
Suzanne LACOTE	Andrée RICCETTI

André CHAUVET a été désigné secrétaire.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT) : 32 votants.

Le procès-verbal de la séance précédente du 4 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une question à l'ordre du jour, à savoir l'approbation de mandats spéciaux à deux élus pour des déplacements dans le cadre des jumelages.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire explique que Nathalie MONGE-RODRIGUEZ a fait part de sa démission de ses fonctions de conseillère municipale. Elle doit être remplacée conformément aux dispositions prévues par la réglementation. André CHAUVET, suivant sur la liste "Riorges, Ensemble naturellement", est appelé à siéger au conseil municipal.

Monsieur le Maire le déclare officiellement installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

1.2 Commissions municipales – Modifications

Monsieur le maire explique qu'à la suite de la démission de :

- Gérard ROY, conseiller municipal, remplacé par Guy CONSTANT, officiellement installé dans ses fonctions lors de la séance du 4 juin 2015 ;
- Nathalie MONGE RODRIGUEZ, conseillère municipale, remplacée par André CHAUVET, officiellement installé dans ses fonctions au début de la présente séance ;

il convient de modifier la composition de plusieurs commissions municipales.

Il est proposé que :

- Guy CONSTANT remplace Gérard ROY dans les commissions dont ce dernier faisait partie, à savoir :
 - Cadre de vie-Commerce-Artisanat-Développement durable ;
 - Patrimoine-Voirie-Réseaux et déplacement ;
- André CHAUVET remplace Nathalie MONGE RODRIGUEZ dans la commission dont celle-ci faisait partie, à savoir :
 - Cadre de vie-Commerce-Artisanat-Développement durable.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1.3 Décisions municipales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé et, en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 4 juin 2015, les décisions municipales suivantes ont été prises ; elles concernent notamment l'approbation :

- d'une convention d'occupation à titre précaire d'un logement dans un groupe scolaire ;
- de marchés (fournitures scolaires, entretien des locaux communes des écoles maternelles) ;

ainsi que l'acceptation d'une indemnité d'assurance suite à un sinistre.

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions.

Arrivée de Nicole AZY, qui reprend le pouvoir qu'elle avait donné à Odette GRELIN : 27 membres présents.

1.4 Schéma de mutualisation

Rapporteur : Nabih NEJJAR, adjoint, délégué à la communication et aux technologies de l'information et de la communication (TIC).

Le schéma de mutualisation qui est, selon la réglementation, une obligation à la suite des renouvellements des conseils municipaux et intercommunaux, constitue un ensemble de pratiques et d'outils définis par la loi, permettant à plusieurs collectivités territoriales et à leurs établissements, de mettre en commun leurs moyens humains, financiers et matériels pour conduire les politiques publiques. Il doit faire l'objet d'un rapport établi par l'établissement public de coopération intercommunale qui doit être adopté au cours de l'année 2015.

Le document présenté par l'agglomération est articulé autour de trois axes : l'observatoire de l'impôt public local, l'harmonisation des coûts horaires de mise à disposition des services et le pilotage des suivis de conventions. Parallèlement sont développées 17 actions de développement de la mutualisation telles que par exemple les formations des agents, la DSI, le management de la santé et de la sécurité au travail, etc. ainsi que trois chapitres consacrés au transfert de compétences dont notamment une réflexion sur l'évolution de la gestion de la culture.

Depuis de nombreuses années, la commune de Riorges a contribué au développement de la culture intercommunale. Toutefois, elle ne souhaite pas que le dispositif de mutualisation contribue à fondre l'identité communale dans une super structure éloignée des demandes des citoyens. Elle doit se soucier du maintien d'un service public de qualité et de proximité s'appuyant sur le savoir-faire des communes.

A ce titre, le conseil municipal prend acte à l'unanimité du schéma de mutualisation tel que présenté par la communauté d'agglomération.

1.5 Déplacements d'élus – Mandats spéciaux

Rapporteur : Roland DEVIS, conseiller municipal, délégué aux jumelages.

Stéphane JEVAUDAN et monsieur le Maire doivent participer à des rencontres organisées dans le cadre des jumelages : à Donzdorf en juillet prochain pour le premier et à Calasparra en septembre pour le deuxième.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner mandat spécial à ces deux élus et accepte le remboursement par la commune, des frais de déplacement.

2. FINANCES

2.1 Budget général 2015 - Décision modificative

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Malgré la précision dont font preuve les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif, il peut arriver que certains événements rendent nécessaires des modifications de recettes ou de dépenses. A cette fin, l'assemblée locale a la faculté d'adopter des décisions modificatives qui, sous forme de délibérations, autorisent l'exécutif à effectuer des opérations complémentaires, soit de recettes, soit de dépenses. En pratique, des décisions modificatives peuvent intervenir après l'adoption du budget primitif.

La décision qui est proposée en fonctionnement permet d'inscrire, en recettes, le versement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. En dépenses, sont inscrites des régularisations d'écritures ainsi qu'une prévision pour dépenses imprévues et un prélèvement pour la section d'investissement.

En investissement, les dépenses nouvelles concernent essentiellement l'aménagement de l'hôtel de ville pour le 1^{er} et le 2^e étage avec notamment un complément de crédits pour l'achat de mobilier et un écran pour l'accueil. Cette section est financée par un prélèvement sur la section de fonctionnement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 2 du budget général 2015.

2.2 Participation financière de la ville à la production de logement social

Rapporteur : Jacky BARRAUD, adjoint, délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation.

OPHEOR, office public de l'habitat, s'est engagé à réaliser un programme de construction de 27 logements locatifs sociaux sur la ZAC du Pontet 2010, rue des Noyers. Il sollicite une participation de 175 500 € afin d'assurer des conditions financières équilibrées pour ce projet.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'habitat et au regard du code de la construction et de l'habitat, la ville de Riorges accorde des participations financières aux organismes HLM, permettant ainsi le développement de nouvelles opérations de logements sociaux sur son territoire. Ces aides sont octroyées au titre de la participation à l'équilibre d'opérations.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'apporter son concours financier à OPHEOR pour l'opération qu'il doit réaliser sur la ZAC du Pontet 2010, rue des Noyers.

2.3 Octroi d'une subvention exceptionnelle à la Pétanque du Vieux Beaulieu

Rapporteur : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

A plusieurs reprises ces dernières années, des adhérents du club de la Pétanque du Vieux Beaulieu ont accédé à la compétition au niveau du championnat de France, entraînant de nombreux déplacements, pour lesquels l'association participe aux frais. Ainsi, en 2014, la participation aux championnats de ligues qualificatifs, puis aux championnats de France des clubs de 2^{ème} division, à la Coupe de France des clubs et aux finales du championnat de France doublettes féminines, a entraîné une dépense de plus de 4 400 €. L'association a sollicité la ville pour une aide exceptionnelle afin de faire face à cette dépense.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 700,00 €.

2.4 Droits de place pour la fête des fleurs

Rapporteur : Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué à la fête des fleurs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'actualisation des tarifs des droits de place pour la fête des fleurs et des produits du terroir pour l'année 2016.

3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 – 3.2 – 3.3 Autorisations de passage et travaux en terrain privé

Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine, explique que la ville est propriétaire d'un terrain rue du Mayollet comportant un mur en mitoyenneté. L'état de ce mur nécessite des travaux de réfection partielle impliquant le passage sur la propriété voisine. Une convention d'autorisation de passage et travaux en terrain privé doit être conclue avec le propriétaire concerné.

Gilles CONVERT, conseiller municipal, rappelle que la ville poursuit l'alignement de la rue Georges Clémenceau et à ce titre elle doit reconstruire un mur de clôture pour lequel une autorisation de passage et travaux en terrain privé doit être accordée par le propriétaire concerné.

Enfin, Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, indique que dans le cadre de l'aménagement de la future coulée verte à Riorges Centre, la commune doit arracher une haie vieillissante et installer à la place, une nouvelle clôture en panneau rigide, nécessitant là aussi une autorisation de passage et travaux en terrain privé avec deux propriétaires riverains.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les conventions d'autorisation de passage et travaux en terrain privé à passer avec les intéressés.

3.4 – 3.5. Vente de parcelles de terrain

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

La ville de Riorges est en train d'aménager la coulée verte sise entre la rue Barthélémy Thimonnier et le passage de Donzdorf. Dans le cadre de cet aménagement, il a été constaté que l'angle "nord-ouest" de la parcelle AB 16 n'était pas exploitable. La commune a alors sollicité les deux propriétaires intéressés par l'acquisition de ce reliquat.

Un accord amiable étant intervenu avec eux, le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de deux parcelles de terrain, représentant pour la première une superficie de 88 m² et pour la seconde une superficie de 53 m².

3.6 ZAC du Pontet – Compte-rendu d'activité 2014

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Par délibération du 10 juillet 2003, reçue en sous préfecture de Roanne le 18 juillet, le conseil municipal a approuvé une convention publique d'aménagement conclue avec Roanne Habitat, devenu OPHEOR depuis septembre 2013, pour assurer la réalisation de l'opération d'aménagement dénommée "Pontet 2010", dévolue à l'accueil de l'habitat, d'activités économiques, commerciales et de services, ainsi qu'à des équipements publics.

OPHEOR a établi un compte-rendu d'activité pour l'année 2014, arrêté au 31 décembre, présentant les conditions d'avancement de l'opération, tant sur le plan physique que sur le plan financier et exposant les conditions de poursuite de l'opération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu d'activité relatif à l'année 2014, présenté par OPHEOR pour la ZAC du Pontet 2010.

4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

4.1 Ad'AP

Rapporteur : Alain CHAUDAGNE, adjoint délégué en matière de défense et accessibilité.

La réglementation impose aux communes de réaliser un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) afin que l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) soient accessibles. La programmation des travaux a été réalisée en prenant en compte la pérennité des équipements et leur fréquentation et a fait l'objet d'une concertation avec la commission communale d'accessibilité. L'ensemble des bâtiments communaux a été examiné. Le montant à planifier (sur une période de 6 ans) s'élève à environ 845 842 € TTC, ce qui représente une enveloppe annuelle moyenne de 140 973,60 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la programmation des travaux pluriannuelle.

4.2 Programme 2015 travaux d'éclairage public

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

La commune adhère au syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire (SIEL), lequel assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pour le compte de ses adhérents.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme 2015 des travaux d'éclairage public qui concerne l'allée Robert Buron, l'allée des Sapins, l'allée Jean Richepin, la place Centrale, le quartier Jean Monnet ainsi que l'impasse et la rue André Malraux.

4.3 Jardins familiaux de Riorges

Rapporteur : Jacky BARRAUD, adjoint, délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation.

Depuis de nombreuses années, la commune loue à des particuliers, des jardins familiaux dont elle est propriétaire, sur trois sites : Vieux Beaulieu, la Rivoire et le Pré des Sœurs. Les jardiniers sont regroupés en trois associations. Afin d'harmoniser les conditions et les modalités de gestion de ces jardins, une charte de fonctionnement applicable à ces trois associations a été élaborée. Elle prévoit notamment les conditions d'attribution des parcelles,

les conditions financières de location, l'entretien, les constructions autorisées, l'utilisation des services communs...

Les précédentes conventions de mise à disposition des terrains concernées, conclues en 2010 avec chacune des trois associations, arrivant à échéance en juillet 2015, le conseil municipal accepte à l'unanimité de les renouveler pour une même durée de 5 ans, de même que la charte de fonctionnement.

5. VIE SCOLAIRE-CITOYENNETE

5.1 – 5.2 – 5.3 Restauration scolaire

Rapporteur : Nathalie TISSIER, adjointe, déléguée à la vie scolaire et à la citoyenneté.

Marché

Dans le cadre des services scolaires, la ville de Riorges gère l'ensemble des prestations afférentes à la fourniture de plats cuisinés aux quatre groupes scolaires de la commune. Un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des fournisseurs. La procédure a été lancée courant avril 2015 sous forme d'appel d'offres ouvert dans le cadre d'un marché à bons de commande. Deux offres ont été remises dans les délais. C'est celle de la société CORALYS qui a été retenue.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché à passer avec cette société.

Convention de réciprocité

Par ailleurs, Un certain nombre de familles résidant dans une commune scolarisent, pour des raisons de commodité, leurs enfants dans une école de Roanne, Mably ou Le Coteau et par conséquent accèdent au restaurant scolaire de l'école. La convention visant à définir entre les communes de Roanne, Riorges, Mably et Le Coteau, les modalités d'accueil réciproques dans les restaurants scolaires d'une commune, des enfants qui y sont scolarisés tout en étant domiciliés sur le territoire de l'autre commune, a été réactualisée en 2010. Conformément à cette convention, il convient de réviser chaque année le prix de revient d'un repas servi dans les restaurants scolaires de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision du prix de revient des repas qui servira de base au calcul pour le paiement des réciprocités pour les repas pris au cours de l'année scolaire 2015/2016.

Actualisation des tarifs

Depuis de nombreuses années, la ville de Riorges applique une formule de calcul du prix de la restauration scolaire, qui rend la participation des familles directement proportionnelle au quotient familial. Cette formule est révisée chaque année pour tenir compte de l'évolution des coûts de la prestation fournie aux familles et de la hausse de l'indice des prix.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir des tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2015/2016 au même niveau que pour l'année scolaire 2014/2015.

6. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

6.1 Animations culturelles municipales 2^e semestre 2015

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Au cours du prochain semestre, la programmation culturelle municipale verra le lancement d'une nouvelle saison des concerts de musiques actuelles des "Mardi(s) du Grand Marais". Six concerts sont ainsi prévus au second semestre 2015 dans le cadre des, "Mardi(s) du Grand Marais", qui seront dédiés aux découvertes musicales les plus variées mais aussi à quelques groupes disposant d'une certaine renommée médiatique dans leur domaine. Pour chacun des concerts prévus, la commune a la possibilité de contracter soit avec les artistes, et par conséquent de les rémunérer directement, soit de passer par un contrat ou une convention avec un producteur de spectacles, employeur des artistes, dont le statut peut être

associatif ou commercial. Elle peut également s'associer à de telles structures en passant des contrats de coproduction pour l'organisation d'une manifestation précise

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de l'organisation des spectacles programmés au 2^e semestre 2015.

6.2 Parcours exposition commémoration guerre 14-18

Rapporteur : Michelle BOUCHET, conseillère municipale.

La commune envisage de commémorer le conflit de 14/18 à l'automne 2015 à partir de témoignages enregistrés par Lucien BAROU, linguiste ayant interviewé environ 160 poilus sur le territoire ligérien entre 1974 et 2005. Un parcours-exposition sera organisé, associant diffusion sonore et iconographie à travers la ville et dans le château de Beaulieu. La manifestation se déroulera du 10 octobre au 15 novembre 2015 inclus. En complément de ce parcours, monsieur GUICHARD, collectionneur d'objets de la Grande Guerre, met à disposition de la ville et des scolaires, à titre gracieux, sa collection personnelle, qu'il se propose de présenter lui-même, pendant 4 jours. Afin de formaliser cette collaboration, une convention d'exposition doit être passée entre les deux parties, permettant de définir les champs d'action de chacun.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

6.3 Mise à disposition de verres réutilisables au profit des associations

Rapporteur : Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué à la fête des fleurs.

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement durable et afin de promouvoir des comportements respectueux de l'environnement, la commune s'est dotée d'un stock de verres réutilisables pour les manifestations. Ils doivent permettre de réduire l'usage des verres plastiques jetables. La commune veillera à les utiliser pour les événements qu'elle met en place mais elle pourra également les mettre à disposition des associations locales pour leurs propres manifestations. Pour ce faire, une convention de mise à disposition est proposée, prévoyant les modalités de la mise à disposition. En outre, il est proposé de créer un tarif à l'unité, permettant de rembourser à la commune les verres manquants qui auraient été conservés par le public.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention type de mise à disposition des verres réutilisables ainsi que la création d'un tarif à l'unité par verre non restitué à l'issue de la mise à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN